

Kinshasa, le 17 février 2026



A
Monsieur le ministre la Justice
Avenue de la Justice
Kinshasa-Gombe

Objet: arrestation et détention illégale de mademoiselle TSHIBOLA Christelle

Monsieur le ministre,

Nous saisissons respectueusement votre haute autorité afin de porter à votre connaissance l'arrestation, pour la deuxième fois dans cette famille, de mademoiselle TSHIBOLA Christelle le 13/02/2026, nièce de madame LUENDU TSHIAMALA et étudiante en troisième année de médecine à l'Université de Kinshasa, intervenue en raison de l'absence de sa tante, LUENDU Mamie.

Pour votre information, madame LUENDU TSHIAMALA Mamie avait été arrêtée une première fois le 4 décembre 2025 par des agents des services de renseignements et de la police nationale, avant d'être libérée le lendemain, sous condition de se présenter chaque jeudi au Camp-Kokolo devant le colonel Mwilanya Gaspard.

Elle s'est effectivement présentée à trois reprises (les 2 et 8 janvier 2026, le 1er janvier étant férié en raison des festivités du Nouvel An), jusqu'au 15 janvier 2026. Ce jour-là, lors de son audition, des menaces explicites d'atteinte à sa vie ont été proférées à son encontre. Face à la gravité de ces menaces et convaincue, au vu du déroulement de l'interrogatoire, qu'elle ne serait pas libérée, elle a profité de l'entrée d'un autre officier dans le bureau pour s'éclipser, prétextant se rendre aux toilettes situées dans le bâtiment voisin.

Depuis cet événement, elle n'est plus rentrée à son domicile et vit désormais dans la clandestinité. Sa situation résulte uniquement de son appartenance à une organisation de défense des droits de l'homme ayant publié, pour la première fois, un rapport dénonçant l'implication présumée de certains conseillers à la Présidence de la République, ainsi que d'officiers militaires et policiers, dans le soutien financier et matériel apporté aux groupes dits « Mobondo », responsables de violences persistantes dans le Grand Bandundu.

Par la suite, nous avons estimé que la situation évoluait positivement lorsque le porte-parole de l'opération Ngemba, le capitaine Anthony Mualushayi, a déclaré que, selon les aveux de miliciens arrêtés, la rébellion « Mobondo » bénéficierait du soutien de certaines personnalités influentes du régime actuel. Cette déclaration ne rejoint-elle pas

les conclusions du rapport publié par Secours Présent à l'issue de son enquête menée du 23 décembre 2023 au 7 janvier 2024 ? De même, lors de son récent déplacement dans le Bandundu, le vice-ministre de la Défense, Eliezer Tambwe, a affirmé que, d'après les déclarations de miliciens ayant déposé les armes, leurs soutiens se trouveraient au sein des institutions à Kinshasa.

Malgré ces prises de position officielles émanant de différentes autorités politiques et militaires, notre organisation continue de faire l'objet d'arrestations arbitraires, de traitements dégradants et de menaces de mort visant ses membres et que leurs familles, perpétrés par des agents des services de renseignements et de la Police nationale, et ce depuis près de deux ans.

Nous sollicitons par conséquent votre haute intervention afin d'obtenir la libération de la nièce de notre collègue, Christelle TSHIBOLA, tandis que cette dernière demeure contrainte à la clandestinité pour avoir cessé de se présenter au bureau du colonel Mwilanya.

Dans l'attente d'une suite favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour Secours Présent
André Christophe MBU